

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 28/11/2022**

Début de séance à 19h40

Présents : Frédéric LAFOUGERE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Bernard BISSUEL, Isabelle MOLLON, Jean-Claude TISSOT.

Procurations : N. CRIONNET à H. GROSBELLET, E. DUFOUR à M. VERNE, C. LEGAT à S. ALLIER

Secrétaire de séance : Isabelle MOLLON

En préambule, les futurs gérants du restaurant sont venus se présenter.
Madame Kacha cesse son activité à la fin de l'année et sera géré par Messieurs Alain CLEMENT et Philippe GINOUX.

Arrivée de Jean-Claude TISSOT à 19h43.

Ils souhaitent offrir une cuisine qualitative avec des produits locaux en circuit court. La partie épicerie sera conservée tout en développant le côté bar en bar à vin/caviste. Des travaux seront réalisés à leur charge et le projet d'ouverture est fixé en avril 2023. Leur société nommée Le Pré Gourmet a été créée en 2021.

Arrivée de David CARRICONDO à 19h49.

A la suite de la présentation, un temps d'échange a eu lieu.
Départ de M. Clément et de M. Ginoux à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24/10/2022

Le compte-rendu de la séance du 24/10/2022 est adopté à l'unanimité des présents.

2. MISE EN PLACE D'UN CREDIT A MOYEN TERME

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place un prêt à moyen terme (deux ans) pour un montant de 222 680€ au Crédit Agricole à taux variable indexé sur l'euribor trois mois plus une marge de 0.98 pour financer les ventes en attente et solder le budget lotissement.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3 – DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie va être modifiée en raison du prêt à court terme et qu'une délibération modificative du budget lotissement doit être prise.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame et Monsieur Fabienne et Hervé GROSBELLET ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon concernant le changement de classification de la parcelle ZH69 en zone agricole pour reclasser cette dernière en zone constructible.

Il demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ester en justice au nom de la Commune.

M. Hervé GROSBELLET ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5 – CONVENTION RELATIVE A L'AIDE AU COMMERCE « FINANCER MON INVESTISSEMENT COMMERCE ET ARTISANAT » ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST ET SES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire informe que depuis la loi Notre, seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente pour définir les régimes d'aides et décider l'octroi des aides aux entreprises. Depuis 2018, la Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place une aide au commerce en lien avec ses communs membres. Le nouveau schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 ayant été adopté le 29 juin 2022, il convient ainsi de renouveler la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour que le dispositif d'aide au commerce en cours sur Forez-Est perdure.

L'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles quand la Communauté de Communes de Forez Est en apporte 10% et la Région en apporte 20%.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Maire rappelle que le 5 décembre 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et ses 42 communes membres, ont signé une première Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire, pour une période de 4 ans, de 2019 à 2022.

Cet engagement réciproque entre la CAF et les collectivités territoriales du territoire Forez-Est, vise la mise en cohérence et la synergie de l'ensemble des acteurs et de leurs interventions, dans les champs de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

Parallèlement un Contrat Enfance Jeunesse a été signé par la CAF de la Loire, la CCFE et les communes concernées le 6 novembre 2019, afin d'assurer le financement des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Ce dispositif national d'objectifs et de financement des structures touche à sa fin et est remplacé par la mise en œuvre dans le cadre de la CTG d'un dispositif financier visant à simplifier et harmoniser la gestion financière, le « bonus territoire ». La signature d'une nouvelle CTG par la Communauté de Communes et par les Communes est donc la condition du maintien des soutiens financiers CAF, aux structures d'accueil des 0-17 ans.

Il convient d'approuver les orientations et le projet de la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7 – DELIBERATION APPROUVANT LES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST

Monsieur le Maire expose que désormais, les communes membres d'un même EPCI, peuvent confier à cet établissement la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics, quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées conformément à l'article L 5211-4-4 I du code général des collectivités territoriales. Cet article intègre une nouvelle hypothèse de mutualisation de ressources permettant à la CCFE d'apporter son appui aux communes membres pour la passation et l'exécution de marchés publics, en particulier lorsque les communes ne disposent pas elles-mêmes de l'ingénierie nécessaire.

En conséquence, les statuts de la CCFE doivent être modifiés pour prendre en compte la possibilité offerte par cet article du code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8 – APPROBATION CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire les dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 48 mois.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9 – ANNULATION DE LA DELIBERATION 2022/076/02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé le 24 octobre 2022 de conclure un projet de convention de mise à disposition entre la commune de Saint Marcel de Félines et la MJC de Bussières pour mettre à disposition l'agent Mireille Ravier, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, titulaire.

Toutefois, pour des raisons financières, la MJC de Bussières ne souhaite pas poursuivre ce projet de convention ; il propose d'annuler cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

10 – APPROBATION CONVENTION DE PRINCIPE ENTRE LA MAIRIE DE ST MARCEL DE FELINES ET L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE BALBIGNY-BUSSIERES

Monsieur le maire expose que l'Ecole de Musique et de Danse a communiqué un projet de convention définissant les engagements de chaque partie. Dès 2022, la commune s'engage à verser à l'Ecole de Musique et de Danse la somme de 100 € par élève mineur résidant dans sa commune, sachant qu'à la signature de la présente convention, le Département de la Loire, versera pour chaque enfant une subvention annuelle.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

11 – MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES FINANCES LOCALES

Le Conseil municipal de Saint Marcel de Félines exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal approuve la motion présentée.

12 – REMBOURSEMENT DE FACTURES A MADAME THOMAS ET MADAME SABOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Evelyne THOMAS et Mme Magali SABOT ont payé des factures pour le compte de la mairie et d'approuver le remboursement de la somme de 99.98€ à Mme THOMAS et la somme de 31.44 € à Mme SABOT.

13. QUESTIONS DIVERSES

Sébastien ALLIER informe qu'une défense incendie est installée à Sice ; que le poteau incendie a été réparé à la Varenne, une protection (arceau métallique) sera prochainement installée.

La déviation pour l'eau potable chez M. et Mme Petel a été réalisé par la SAUR.

Lotissement : deux lots sont en attente pour passer la vente.

Le plateau traversant, route de St Just la Pendue, a été installé par l'entreprise Eurovia et financé grâce à la subvention des amendes de police.

Trois tilleuls ont été plantés place de l'Eglise.

L'étrave se trouve chez M. Gayot.

Frédéric LAFOUGERE informe que les barrières à neige ne sont pas installées cette année et qu'il a consulté les mairies avoisinantes pour savoir s'ils en installaient ou non.

Maryline VERNE a participé au conseil d'école le 8 novembre. Plusieurs projets sont à venir : fête de l'école, lien avec la bibliothèque, formation de l'équipe enseignante...

Les parents d'élèves ont questionnés sur la mise en place en cours d'année des études surveillées. En effet, il n'y a pas d'études surveillées depuis la rentrée de septembre en raison d'un manque d'enseignants disponibles. Il convient de retravailler sur l'utilisation de ce service. Un questionnaire sera transmis aux parents par le biais de l'école.

Les prévisions d'effectifs de la rentrée 2023/2024 seront de 80 élèves et se posent la question de l'éventuelle ouverture d'une quatrième classe.

L'installation des décorations de Noël est fixée le samedi 3 décembre ; toutes les personnes disponibles sont les bienvenues ainsi que pour l'aide au montage et démontage des chapiteaux pour le marché de Noël le mardi 13 décembre.

Le repas de Noël de l'école sera le jeudi 15 décembre à la salle du temps libre. Tous les agents, élus et équipe enseignante sont conviés au repas pour le dernier repas de Noël de Bernadette.

Le planning de Mireille Ravier reste insatisfaisant pour les deux parties dû en partie aux contraintes de ces missions. Il est nécessaire de retravailler dessus.

Le CME partira à Paris pour visiter le Sénat le 9 février. Tous les élus sont conviés.

Bernard BISSUEL informe que les Pas Pressés ont déménagé leurs affaires à la Poste et à la cave vers la mairie.

Les haies et chemins seront faits par le syndicat mixte prochainement ; le lieu-dit Pierre Sèche a été fait. M. Bissuel demande si les barrières, chemin de Château Gaillard, peut être enlevés pour le mercredi 7 décembre.

Un devis a été demandé pour le chemin piétonnier route du Morillon. Les travaux pourraient être réalisés fin mars.

M. Bissuel représentera la commune à la CLIC du barrage de Villerest le 8 décembre à la Sous-Préfecture. La Communauté de Communes de Forez Est organise une réunion sur le plan de gestion durable des haies le 14 décembre et demande si quelqu'un représentera la commune. M. Delmas et M. Lafougère seront présents.

Maryline VERNE rajoute qu'une réunion le 6 décembre aura lieu sur la gestion de l'eau usée et demande si une personne est disponible ce jour-là. Sébastien Delmas pourra peut-être y participer.

Hervé GROSBELLET rapporte de la part de Nathalie Crionnet qu'elle a participé le 15 novembre à la présentation d'un nouveau logiciel pour gérer le site de la médiathèque.

Le 19 novembre a eu lieu une animation halloween à la bibliothèque et a été fortement apprécié.

L'association Téléthous remercie la municipalité pour le prêt de la salle. 190 marcheurs et coureurs se sont inscrits et c'est environ 4000 € qui seront reversés à l'AFM Téléthon.

M. Grosbellet demande si l'aire de covoiturage est ouverte car une ouverture devait avoir lieu le 28 novembre.

Il demande si les travaux à Biesse ont un lien avec la coupure d'électricité prévue le 25 novembre.

Jean-Claude TISSOT informe qu'il y a eu une décharge sauvage au lieu-dit la Côte. Les agents sont déjà intervenus.

Magali SABOT informe que l'animation à la MAPA se déroulera le 2 décembre.

Le repas des aînés sera le jeudi 8 décembre. A ce jour, 59 repas sont réservés dont 5 personnes de la commission solidarité, 35 colis et 4 bons coiffure.

Le mardi 13 décembre, le marché de Noël débutera à partir de 16h ; installation des exposants à partir de 14h. 36 exposants seront présents avec la venue du père Noël, projections lumineuses...

Evelyne THOMAS informe que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 19 novembre. L'installation du poulailler est reportée et l'inauguration de ce dernier aura lieu le 18 mars. Il faudra prévoir un récupérateur d'eau.

Les enfants du CME ont participé au Téléthon.

Les branchages de sapins pour la décoration du village sont mis à la salle paroissiale.

Sébastien DELMAS indique que le diagnostic amiante relatif au vestiaire du terrain de foot a été réalisé ; de l'amiante est présente ; il faut attendre le retour de l'expert.

Il va falloir acheter un nouveau lave-linge pour l'école.

Les travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie touchent à leur fin ; il devrait pouvoir être mis en location en début d'année 2023.

Il faudra également prévoir l'achat d'une tronçonneuse pour les services techniques.

5 arbres seront plantés au terrain de foot et des arbres fruitiers remplacés vers l'étang.

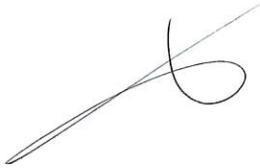
Frédéric LAFOUGERE remercie les personnes présentes lors de la commémoration du 11 novembre. Il précise que, pendant l'hiver, un relooking de la salle du temps libre sera réalisé ; l'estrade sera enlevée et remplacée par des praticables.

Les vœux de la municipalité se dérouleront le dimanche 08 janvier 2023 à 11h00 à la salle du temps libre. Il rappelle que le 18/01/2023 à 16h00 une réunion est prévue pour la requalification du bourg et que le 28/01/2023 se tiendra une matinée « portes ouvertes » des bâtiments communaux avec « déambulation » des administrés et élus dans le bourg à ce sujet avec différentes thématiques.

Prochain conseil municipal : mardi 20 décembre 2022 à 19h30

La séance est levée à 22H40

**La secrétaire de séance,
Isabelle MOLLON**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

